

FESTIVAL MUSIQUES DU MONDE du 4 octobre au 12 décembre 2021

Ce plan sanitaire est valable pour tous les lieux selon la liste ci- dessous :

| | | |
|---|------------|------------------|
| Mardi 5 octobre 20h00 | ALHAMBRA | jauge 350 |
| Jeudi 20 octobre 20h00 | ALHAMBRA | Jauge 350 |
| Jeudi 4 novembre 20h00 | MEG | Jauge 150 |
| Samedi 6 novembre 20h00 | ALHAMBRA | Jauge 350 |
| Dimanche 7 novembre 17h00 | ALHAMBRA | Jauge 350 |
| Jeudi 11 novembre 18h30 (film) et 20h30 concert | ALHAMBRA | Jauge 350 |
| Vendredi 12 novembre 20h30 | AMR | Jauge 150 |
| Samedi 13 novembre 16h00 | ALHAMBRA | Jauge 350 |
| Dimanche 14 novembre 16h00 | ALHAMBRA | Jauge 350 |
| Samedi 11 décembre 20h00 | ALHAMBRA | Jauge 350 |
| Dimanche 12 décembre 17h00 | ALHAMBRA | Jauge 350 |

Le personnel des lieux de concerts effectue le comptage afin d'être garant de jauge quotidienne pour chaque site.

Toute personne participant à la manifestation reste comptabilisée même en cas de départ avant la fin de cette dernière.

Toute personne symptomatique ne doit pas se présenter, doit se faire tester rapidement et se conformer aux consignes d'isolement de l'OFSP

Toute personne présentant des symptômes lors de la manifestation doit mettre un masque, la quitter se faire tester rapidement, et se conformer aux consignes d'isolement de l'OFSP.

Information du public des mesures de protection. (Support OFSP Conseillés)

Les personnes de 16 ans et plus doivent disposer d'un certificat COVID et d'une pièce d'identité valide. (Performeurs compris)

Contrôle du Certificat pour chaque jour de la manifestation (Spectateurs et performeurs) :

Le personnel contrôle avec l'application COVID Certificate Check. Avec cette appli, il scanne le QR code des certificats COVID des personnes, soit sur format papier, soit sous format numérique.

- L'application ne donne que le statut : valide, ou invalide, des certificats, avec le nom prénom et date de naissance de la personne.
- Le personnel de contrôle compare le nom prénom et date de naissance avec les données de la pièce d'identité.
- Cette procédure concerne toutes les personnes de 16 ans et plus. En dessous de 16 ans les personnes peuvent entrer sans autre.
- Les personnes de 16 ans et plus qui ne sont pas au bénéfice d'un certificat COVID valide et de la pièce d'identité conforme sont récusées.
- Toute personne symptomatique même au bénéfice d'un certificat COVID valide ne doit pas se présenter, doit se faire tester sans délai et se conformer aux consignes d'isolement de l'OFSP.

Toute personne ne pouvant pas présenter un Certificat Covid valide, ou ne disposant pas de pièce d'identité valable se verra refuser l'entrée

Les files d'attente sont en amont de la manifestation avant le contrôle de la validité du certificat COVID. Respect des mesures de protection qui prévalent habituellement : port du masque si à l'intérieur pour le personnel non vacciné.

Le maintien de la distance d'1m50 dès que possible reste une recommandation forte.

Hygiène des mains obligatoire dès l'entrée sur les sites avec possibilité de renouveler l'opération au cours de la manifestation à des points stratégiques.

Désinfection fréquente des surfaces de contact et objets à l'aide d'un produit ménagé usuel.

Mise à disposition de poubelles fermées.

Aération fréquente des différents sites.

Pour les employés, le port du masque est obligatoire (dans tous les espaces clos).

Pour les ADEM

Sylvie Pasche

Chargée de production

Genève, le 27 septembre 2021